

Opco Wellcom : mise au point du Medef

Publié le 23 janvier 2019

Où en sommes-nous ?

Alors que le Gouvernement demande de faire converger les deux projets WELLCOM et OPCO 11, la position du MEDEF est simple : si la demande du ministère peut être légitime, le MEDEF n'abandonnera pas le projet d'OPCO interprofessionnel et interservices, partagé par un nombre important de ses branches et de ses adhérents.

Il nous faut travailler ensemble pour reconstruire un projet respectueux des priorités de chacun. Il ne s'agit pas d'une fusion mais d'un nouveau projet adapté aux ambitions, financements et particularités organisationnelles de chacun des secteurs et métiers concernés. A l'évidence, le respect de ces spécificités vaut pour le travail temporaire et la propreté.

Rappelons qu'un accord est signé depuis le 21 décembre 2018 par 4 organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO) et le MEDEF. Il crée un nouvel opérateur de compétences interprofessionnel et interservices. Le champ de cohérence de ce nouvel OPCO répond bien aux exigences posées par le gouvernement.

Le MEDEF porte ce projet pour plusieurs raisons :

Le rapport Marx-Bagorski ne traitait pas le champ des services de manière exhaustive. En conséquence, un certain nombre de branches de services ont adhéré au projet Wellcom. Dans ce contexte, et dans le respect du rapport, le MEDEF a construit un projet « interservices », qui répond à une très forte attente des fédérations et des MEDEF territoriaux et régionaux, y compris les DOM. Ainsi, l'actuel outil OPCALIA, notamment reconnu pour la qualité de ses services de proximité, doit être refondé.

Le périmètre du projet que nous avons présenté :

- Métiers au service de l'environnement
- Tourisme, hôtellerie, restauration
- Education/emploi, formation
- Commerces interentreprises et négoce professionnel
- Télécoms
- Filière mode
- Autres entreprises de services, dont la sécurité privée
- Au titre de l'interprofession : entreprises non rattachées à une convention collective.

Les caractéristiques du projet : une gouvernance respectueuse de la spécificité de chacun concernant :

- les filières (conseil de filière) ;
- les branches (SPP et CPNE) ;
- les particularités de financement.

Des défis à relever :

- développement de l'apprentissage ;

- optimisation de la certification ;
- accompagnement des TPE-PME, et aussi bien que les ETI et les groupes.